

ABUS Rauchwarnmelder HSRM 10000 / HSRM 11000



DE Bedienungsanleitung

GB User manual

FR Manuel utilisateur

IT Istruzioni di uso

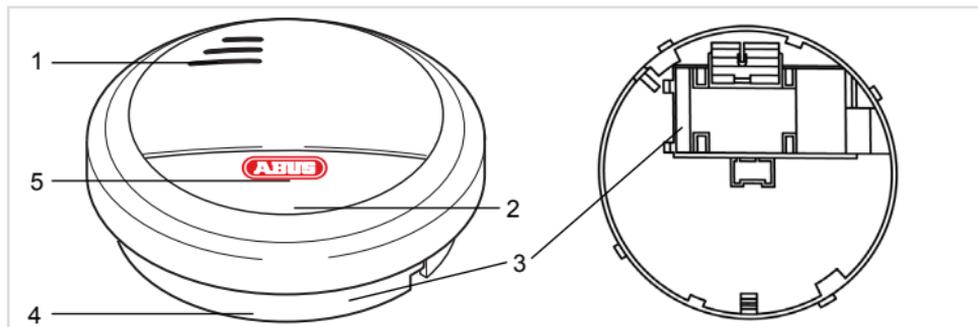
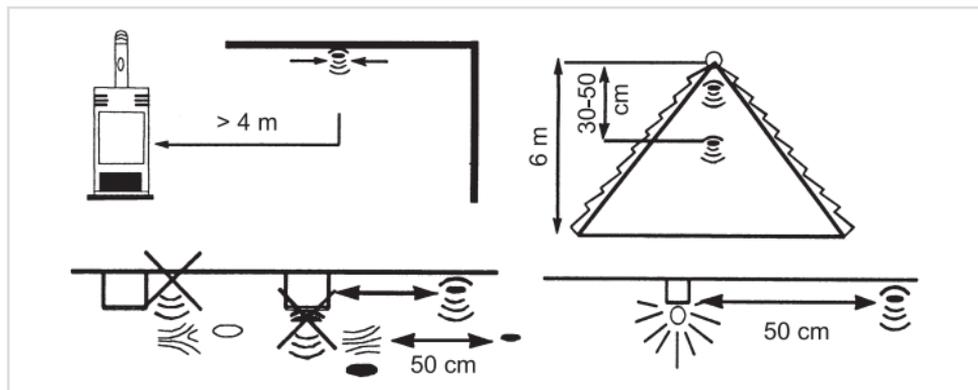
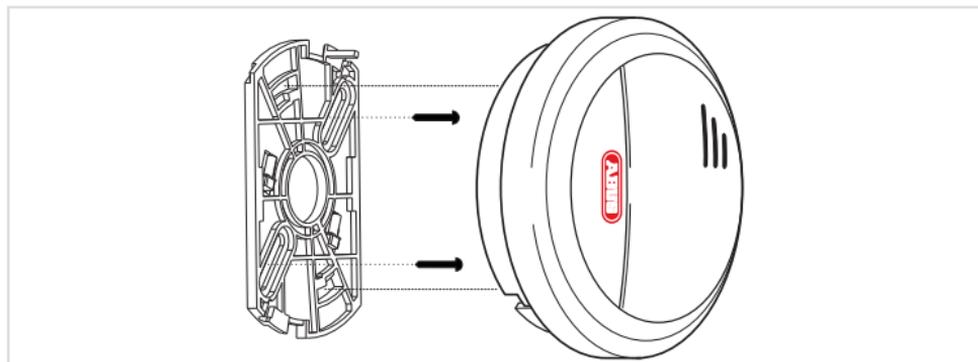
NL Gebruikershandleiding

DK Betjeningsvejledning

V. 1.2



Bitte lesen Sie vor der Inbetriebnahme die Bedienungsanleitung
aufmerksam durch! Rauchwarnmelder helfen Leben retten!
Bewahren Sie diese Bedienungsanleitung sorgfältig auf.

1**2****3**

FR Table des matières

Description d'appareil	19
Consignes de sécurité	20
Mise en service.....	23
Nettoyage, élimination	25

Description d'appareil, voir graphique ①

Pos.	Désignation	Remarque
1	Pavillon	
2	Voyant (LED)	Le voyant est situé sous le couvercle (en dessous du logo) et est visible à travers ce dernier.
3	Logement de la batterie	
4	Socle	avec trous de montage
5	Touche de test	La touche de test est actionnée par une pression sur le segment inférieur du couvercle du boîtier.

Fonctionnement et caractéristiques

Détection de fumée	Réflexion photoélectrique
Niveau de puissance sonore	au moins 85 dB à 3 mètres de distance
Signalisation optique d'alarme	La LED clignote toutes les 47 secondes
Plage de température	0 °C à +45 °C
Humidité	10 % à 90 %
Alimentation	1 x batterie monobloc de 9 V
Consommation	25 mA maxi.
Conditions ambiantes	Homologué uniquement en intérieur
Durée de service de la batterie	Alcaline : 3 ans maxi. Lithium : 10 ans maxi.
Avertissement sonore batterie	env. 30 jours avant épuisement
Hauteur	34 mm
Diamètre	102 mm
Normes applicables	EN 14604-2005

Sous réserve de modifications techniques !

Livraison

- Détecteur avertisseur de fumée HSRM 10000 / HSRM 11000 batterie incluse
- Les présentes instructions de service
- Matériel d'installation

Signification des symboles

Les symboles ci-dessous sont utilisés dans les instructions et sur l'appareil :

Symbole	Terme signalé	Signification
	Avertissement	Avertissement de risques de blessures ou de risques pour votre santé .
	Avertissement	Avertissement de risques de blessures ou de risques pour votre santé liés à une tension électrique.
	Important	Consignes de sécurité concernant d'éventuels endommagement de l'appareil/des accessoires .
	Remarque	Signalisation d' informations importantes .



Avertissement

- Les gaz, les vapeurs, la chaleur et la lueur du feu/les flammes ne sont pas détectés par les détecteurs avertisseurs de fumée ! Des détecteurs munis d'éléments sensibles spéciaux sont nécessaires à cet effet !
- Il se peut que les personnes ayant des problèmes d'ouïe n'entendent pas l'alarme ! Des détecteurs avec signalisation optique supplémentaire sont disponibles à cet effet !
- Les détecteurs de fumée permettent de sauver la vie. Veuillez donc, pour votre propre sécurité, tester régulièrement la batterie et le bon fonctionnement du détecteur. Dans le cadre d'une utilisation quotidienne, il convient de ne pas oublier qu'un détecteur avertisseur de fumée n'est pas à même d'empêcher un incendie, mais qu'il se charge uniquement de signaler un tel incendie, le cas échéant. Veuillez, pour votre propre sécurité, remplacer le détecteur avertisseur de fumée au plus tard tous les 10 ans.
- En présence de rayonnements électromagnétiques intenses, des anomalies de fonctionnement risquent de se produire. Evitez donc une installation à proximité d'appareils à rayonnement électromagnétique ou d'aimants puissants.

Le détecteur avertisseur de fumée fonctionne d'après le principe optique et dispose d'une chambre de mesure, dans laquelle le système mesure les particules de fumée y pénétrant. Lors d'un dépassement du seuil d'alarme, une alarme acoustique puissante retentit. L'alarme s'arrête dès que la chambre de mesure est à nouveau vide de toute fumée.

- Périmètre surveillé : 40 m² en intérieur
- Fonctionnement sur batterie (1 batterie de 9 V)
- Détection automatique de l'état de la batterie
- Contrôle du logement de la batterie (montage du détecteur avertisseur de fumée uniquement possible à l'issue de l'introduction de la batterie)
- Voyant (DEL) et signalisation d'alarme sonore
- Montage simple

Garantie:

- Le plus grand soin est apporté à la conception et à la fabrication des produits ABUS qui sont conformes aux normes en vigueur.
- Sans préjudice de la garantie légale, ABUS Security-Center GmbH & Co. KG, Linker Kreuthweg 5, D-86444 Affing accorde donc pour les détecteurs avertisseurs de fumée HSRM 10000 ou HSRM 11000 deux ans de garantie, à compter de la date de vente de ces derniers au consommateur.
- La garantie couvre uniquement les vices résultant de défauts matériels ou de fabrication. En présence d'un défaut matériel ou de fabrication prouvé, le détecteur avertisseur de fumée est réparé ou remplacé au gré du donneur de garantie.
- La garantie se termine, dans de tels cas, à expiration de la durée à courir par la garantie d'origine. Toute revendication au-delà de cette date est explicitement exclue.
- Les batteries jointes à la livraison sont exclues de la garantie.
- ABUS décline toute responsabilité pour des vices et dommages résultant du milieu ambiant (par ex. avaries de transport, emploi de la force, manutention incorrecte), d'une utilisation incorrecte, de l'usure normale ou de la non-observation des présentes instructions.
- En cas d'une demande dans le cadre de la garantie, il convient de joindre au détecteur faisant objet de la réclamation l'original du justificatif d'achat sur lequel est mentionné la date d'achat ainsi qu'une brève description du défaut.
- Si vous deviez constater un défaut déjà présent sur le détecteur avertisseur de fumée à l'achat, adressez-vous directement à votre revendeur au cours des deux premières années.

Utilisation conforme

Utilisez uniquement l'appareil aux fins pour lesquelles il a été construit et conçu !

Toute autre utilisation est considérée comme non conforme !

Le présent appareil ne doit être utilisé que pour ce qui suit :

- la détection d'incendie ou de fumée chez les particuliers.

Déclaration de conformité

« ABUS Security-Center GmbH & Co. KG, Linker Kreuthweg 5, D-86444 Affing, déclare ci-après que l'appareil HSRM 10000 ou HSRM 11000 est conforme aux exigences essentielles et aux autres prescriptions correspondantes de la Directive CEM 2004/108/CE ».

La déclaration de conformité est disponible à l'adresse suivante : www.abus-sc.de



Avertissement

Afin d'éviter une panne de l'appareil, tenir compte de ce qui suit :

- L'appareil ne doit pas être couvert !
- L'appareil ne doit être ni peint ni tapissé !
- Vous ne devez en aucun cas ouvrir ou réparer l'appareil, car un parfait fonctionnement ne pourrait pas être assuré dans un tel cas. Un non-respect entraîne la déchéance de la garantie.
- A l'issue d'une chute de l'appareil ou en présence d'autres endommagement découlant d'une chute, son utilisation n'est plus autorisée.
- Si vous remettez l'appareil à un tiers, vous devez également remettre les présentes instructions.

Avant la mise en service



Avertissement

- Ne pas laisser les emballages à portée des enfants – risque d'asphyxie !
- Retirer tout emballage avant d'utiliser l'appareil.

Que faire en cas de déclenchement d'une tonalité d'alarme ?

- Quitter immédiatement l'habitation ! Chaque seconde compte. Donc ne pas perdre de temps à s'habiller ou à essayer d'emmener des objets de valeur. Utiliser les issues de secours !
- Avertir et emmener les voisins avec soi, notamment les enfants et les personnes ayant des problèmes d'ouïe !
- Ne pas ouvrir de portes sans en vérifier la surface auparavant. Si la porte est chaude ou en présence de fumée derrière cette dernière, ne pas ouvrir la porte concernée ! Utiliser une autre issue de secours. Si la surface de la porte est froide, la pousser de l'épaule, entrebâiller la porte et être prêt à la refermer, si de la chaleur, des flammes et de la fumée devait pénétrer.
- Si l'air est enfumé, séjourner près du sol et, si possible, respirer à travers un tissu humide.
- Fermer les portes en sortant de la pièce.
- Après avoir quitté le bâtiment, se rendre au point de rencontre convenu et ne pas rentrer à nouveau dans le bâtiment.
- Appeler les pompiers de l'extérieur du bâtiment.
- Donner aux pompiers des informations sur la situation à l'intérieur de l'habitation.

Sites de montage recommandés, voir graphique ②

- Placer le détecteur avertisseur de fumée directement au plafond, au centre de la pièce.
- Les pièces sont, de préférence, les pièces de séjour, les chambres à coucher et les chambres d'enfants.
- En présence de plusieurs chambres à coucher, monter d'autres détecteurs avertisseurs de fumée dans chaque chambre.
- Pour surveiller les couloirs, des détecteurs avertisseurs de fumée devraient également y être montés, car des incendies éclatent notamment facilement dans les cages d'escalier (effet de cheminée). Plusieurs détecteurs sont nécessaires, le cas échéant, lorsque les couloirs sont longs.
- La distance entre les détecteurs ne devrait pas dépasser 8 m.
- Lors d'un montage au plafond, il faut tenir compte du fait que les détecteurs doivent se trouver au moins à 15 cm du mur et à au moins 50 cm de tout coin.



Avertissement

Afin d'exclure une anomalie de fonctionnement du détecteur avertisseur de fumée, les sites de montage ci-dessous sont à éviter :

- Les endroits sujets à des variations de température dépassant la plage de fonctionnement prévue (+0 °C à +45 °C).
- Les endroits où un courant d'air risque de retenir la fumée loin du détecteur, par ex. près de fenêtres, de portes ou de cheminées de ventilation.
- Les endroits auxquels des vapeurs, une humidité accrue ou des gaz d'échappement risquent de déclencher de fausses alarmes, tels que dans les cuisines, les salles de bain et les garages.
- Les endroits auxquels de la poussière et de la salissure en quantité élevée risquent d'altérer le fonctionnement du détecteur.
- Au point le plus élevé de pièces à pignon. La distance par rapport au point le plus élevé (la pointe du pignon) doit être d'au moins 30 cm.

Installation et montage, voir graphique ③



Avertissement

- Assurez-vous, lors du marquage des trous à percer, de l'absence de lignes/ de câbles électriques et de tuyaux ou autres composants d'installation importants derrière le site de montage !
- En cas de doute, demandez conseil avant de commencer à percer !
- Si vous voulez installer le détecteur avertisseur de fumée dans un véhicule, tel qu'une remorque de camping, une caravane, contactez impérativement le constructeur du véhicule ou son concessionnaire sur site. Il peut vous indiquer les sites de montage appropriés !

Mise en service

1. Détacher le détecteur avertisseur de fumée de son embase en tournant en sens inverse des aiguilles d'une montre. Marquer les trous à percer à travers l'embase du boîtier.
2. Faire les trous requis, monter les douilles nécessaires et visser fermement l'embase du détecteur.
3. Introduire la batterie (voir graphique ❶) et fixer le détecteur avertisseur de fumée à son embase en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre. Le détecteur est doté d'un dispositif de sécurité empêchant son montage sans batterie.
4. Dans l'impossibilité de fixer le détecteur avertisseur de fumée à son embase : vérifiez si la batterie a été introduite et raccordée correctement.

Mise en service et contrôle de fonctionnement (test)

- Le détecteur avertisseur de fumée est prêt à fonctionner dès que la batterie a été introduite.
- Sous le couvercle du boîtier se trouve un voyant de contrôle s'allumant toutes les 47 secondes et indiquant que la batterie est utilisée correctement ainsi que la présence d'un courant suffisant pour déclencher une alarme.
- Contrôler régulièrement le fonctionnement du détecteur : pressez (env. 5 secondes) sur le segment inférieur du couvercle du boîtier. Si la tonalité retentit, l'appareil fonctionne correctement et peut être fixé.
- Une autre solution pour tester le détecteur avertisseur de fumée consiste à utiliser le spray d'essai RM faisant partie de la gamme d'ABUS. Lorsque le spray d'essai pénètre dans la chambre de détection, une tonalité d'alarme se déclenche et un test du fonctionnement du détecteur avertisseur de fumée est réalisé.

Remplacement de la batterie

- Si la batterie devait être faible, le détecteur avertisseur de fumée émet une fois par minute un bip (pendant env. 30 jours) rappelant de remplacer la batterie.
- Lorsque ce signal retentit, la batterie doit être remplacée.
- Toutefois, le détecteur avertisseur de fumée continue de fonctionner pendant cette période.
- Le détecteur avertisseur de fumée doit être contrôlé à l'issue de tout remplacement de batterie.
- Procédez, à cet effet, à un contrôle du fonctionnement, comme décrit plus haut.

i Remarque

Afin d'assurer une longue durée de service et un fonctionnement sûr, nous recommandons l'utilisation des batteries de qualité suivantes :

- HSRM 10000 : Batterie alcaline monobloc de 9 V
- HSRM 11000 : Ultralife U9VL-J

Signalisation d'alarme et message d'erreur

Lors d'un dépassement du seuil d'alarme, une alarme puissante retentit.

- L'alarme se poursuit, tant que de la fumée se trouve dans la chambre de détection.
- L'alarme ne s'éteint que dès que toute la fumée a disparu de la chambre de détection.

Remarque

- L'appareil est sans entretien.
- Protégez l'appareil contre la poussière, l'encrassement et l'humidité.

Nettoyage

- Les détecteurs poussiéreux doivent être nettoyés. Les dépôts de poussière dans les ouvertures de ventilation du détecteur peuvent être éliminés par aspiration ou par soufflage. Si nécessaire, la poussière peut être retirée à l'aide d'un pinceau.
- Lors d'un remplacement de la batterie, passez l'aspirateur doucement dans la chambre de mesure du détecteur avertisseur de fumée, afin de retirer les salissures/la poussière y ayant pénétré.
- La surface peut être nettoyée à l'aide d'un tissu légèrement imbibé de lessive de savon.



Important

- Veillez à ce que de l'eau ne pénètre pas à l'intérieur de l'appareil !
- Ne pas passer l'appareil au lave-vaisselle !
- N'utiliser ni brosse coupante, pointue ou dure, ni produit de nettoyage récurant ou décapant !
- Ne pas utiliser de produits chimiques !
- Ne pas nettoyer à l'aide de liquides facilement inflammables !

Remarque concernant la Directive CE européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques

Pour des raisons écologiques, l'appareil ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, lorsqu'il est mis au rebut après des années de service. Le recyclage peut avoir lieu par le biais des points de collecte correspondants prévu dans votre pays. Respectez les prescriptions locales lors du recyclage des matériaux.



Recyclez l'appareil conformément à la Directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques 2002/96/CE – DEEE (ou WEEE : Waste Electrical and Electronic Equipment). Pour tous renseignements supplémentaires, adressez-vous aux autorités communales chargées du recyclage. Les points de reprise de vos appareils usagés sont disponibles, par exemple, à la mairie locale, auprès des déchetteries locales ou de votre revendeur.

Remarques sur l'utilisation de batteries

- Veillez à ne pas laisser les batteries à portée des enfants. Les enfants risquent de mettre les batteries à la bouche et de les avaler. Ceci risque d'entraîner de graves problèmes de santé. Dans un tel cas, se rendre immédiatement chez un médecin !
- Les batteries normales ne doivent être ni chargées, ni chauffées, ni jetées dans une feu nu (risque d'explosion).
- Remplacez assez tôt des batteries faibles.
- Remplacer toujours toutes les batteries en même temps et utilisez des batteries d'un même type.



Important

- Les batteries qui fuient ou sont endommagées risquent de provoquer des brûlures cutanées lors d'un contact avec la peau. Utilisez des gants de protection appropriés dans un tel cas. Nettoyez le logement des batteries avec un tissu sec.
- Les batteries normales ne doivent être ni chargées, ni chauffées, ni jetées dans un feu nu (risque d'explosion).

Remarque importante sur le recyclage de batteries

Votre produit utilise des batteries auxquelles la Directive européenne 2006/66/CE est applicable et qui ne doivent pas être jetées dans les ordures ménagères normales. Informez-vous des prescriptions en vigueur dans votre pays en matière de collecte séparée des batteries.

Le recyclage correct de batteries permet d'éviter des répercussions environnementales et de santé.

Vous trouverez ce symbole sur des batteries contenant des substances nocives :



Pb = batterie au plomb

Cd = batterie au cadmium

Hg = batterie au mercure

Remarque sur la Directive européenne RoHS

L'appareil est conforme à la Directive RoHS. La conformité à la Directive RoHS signifie que le produit ou le composant ne contient aucune des substances ci-dessous dans une concentration supérieure aux concentrations maximales suivantes dans des matériaux homogènes, à moins que la substance ne fasse partie intégrante d'une application exclue de la Directive RoHS :

- a) 0,1 % de plomb (d'après le poids),
- b) mercure,
- c) chrome hexavalent,
- d) biphenyle polybromé (PBB) et diphenyléther polybromé,
- e) 0,01 % de cadmium (d'après le poids).

Rauchmelder

HSRM 10000 / HSRM 11000

Hersteller

ABUS Security-Center GmbH & Co. KG
Linker Kreuthweg 5
D-86444 Affing